



État des lieux impossible

Par **vie1980**, le **07/01/2018** à **16:59**

Bonjour,

J'ai fait une bêtise monumentale : j'ai sous-loué mon logement pour une période définie car après je devais le rendre. 3 mois avant la date, ils ont arrêté de payer. J'ai envoyé mon préavis au bailleurs (1 mois en zone tendue). Les sous-locataires étaient informés, ils ne veulent plus partir... Le jour de l'état des lieux, la gardienne et moi n'avons pu accéder au logement car ils ont changé les serrures... les squateurs ont laissé une main courante contre moi et m'ont dénoncé au bailleurs.

J'ai conscience que je suis totalement en tord vis à vis du bailleurs et je lui dois le loyer impayé jusqu'à la date de fin de préavis, je compte le lui régler en plusieurs fois comme indiqué dans mon FAR de préavis.

J'ai plusieurs questions.

Ses squateurs sans titre peuvent ils porter plainte contre moi ? J'ai nos échanges de sms et des enregistrements audio de nos échanges téléphoniques avec leurs menaces, j'ai une application sur mon téléphone, je cite : on a pas d'argent, on ne part pas si tu refuses, on te dénonce, etc. Sachant qu'ils étaient d'accord sms et copie d'identité et fiche de paye fournies à leur entrée, peuvent ils me poursuivre ? à la limite, ils sont mes complices mais pas des martyrs ? non ?

Comment puis-je faire faire l'état des lieux dans ses conditions ? je voulais proposer par RAR au bailleurs de faire un état des lieux par huissier de justice et je prend les frais ? cela est il possible ? si je fais appel à un serrurier et que je vide les lieux avec des amis ? le bail est a mon nom, je risque quelque chose ? logiquement, je vide mon logement. Est-ce que je risque quelque chose si les squateurs s'y opposent ? et enfin, j'ai constaté qu'ils ont un chien américain-staff. Sa ressemble à un pitt-bull... Qui puis-je faire intervenir pour le neutraliser en cas d'absence des squateurs ?

Je sais que c'est une bêtise que je ferais plus.

Merci de vos conseils car je suis perdu.

Par **Tisuisse**, le **08/01/2018** à **08:00**

Bonjour,

Prenez un avocat, il vous sera très utile.

Par **vie1980**, le **08/01/2018** à **08:08**

Bonjour... merci de votre réponse. je vas prendre un avocat mais avez vous plus d'informations à me donne sur les procédures ?

Par **Tisuisse**, le **08/01/2018** à **08:31**

Votre ADIL vous donnera toutes les informations intéressantes. Contactez-la